



BP 50166
76204 DIEPPE CEDEX
Tel : 02 32 90 20 25

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

Compte rendu sommaire du Conseil communautaire du 29 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué le vingt-trois septembre deux mil vingt, s'est réuni en la commune de Saint-Aubin-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOULIER.

Présents : Patrick BOULIER, Nicolas LANGLOIS (à partir de la question n°37), Frédéric CANTO, Frédéric WEISZ, Jean-Jacques BRUMENT, Annie PIMONT, François LEFEBVRE, Bertrand ARENT (suppléant de Daniel LEFEVRE), Imelda VANDECANDELAERE (à partir de la question n°37), Emmanuel CARU-CHARRETON, Florent BUSSY, Guy SENEAL, Christophe LOUCHEL, Maryline FOURNIER, Isabelle POULAIN, Isabelle DUBUFRESNIL, Julien PRIEUR-DAMECOUR (suppléant de Marie-Laure DUFOUR, à partir de la question n°2), François GARRAUD, Marie-Luce BUICHE, Laëtitia LEGRAND, Patricia RIDEL, Véronique SENEAL, Luc DESMAREST, Sarah KHEDIMALLAH, Joël MENARD (à partir de la question n°2), Nathalie PARESY, Stéphanie ROBY, André GAUTIER, Annie OUVRY, Louis-Armand DE BEJARRY, Carole MAUVIARD, Antoine BRUMENT, Alain MARATRAT, Pascale GUILBERT, René DESPREZ, Bérénice AMOURETTE, Annick BEAURAIN, Jean-Claude GROUT, Marie-Laure DELAHAYE, Olivier DE CONIHOUT, Yoann COLLIN.

Absents : Nicolas LANGLOIS (de la question n°1 à n°36, donne procuration à François GARRAUD), Frédéric CANTO (absent à la question n° 37), Imelda VANDECANDELAERE (de la question n°1 à n°36, donne procuration à René DESPREZ), Daniel LEFEVRE (suppléé par Bertrand ARENT), Dominique PATRIX (donne procuration à Patricia RIDEL), Marie-Laure DUFOUR (suppléée par Julien PRIEUR-DAMECOUR, absent à la question n°1), Sébastien JUMEL (donne procuration à Luc DESMAREST), Jean-Henri DUFILS (donne procuration à Marie-Luce BUICHE), Brigitte HAMONIC (donne procuration à Frédéric WEISZ), Joël MENARD (absent à la question n°1), Dominique GARCONNET (donne procuration à Annie OUVRY).

Secrétaire de séance : Annick BEAURAIN.

- **Madame Annick BEAURAIN a été désignée secrétaire de séance,**
- **Le compte-rendu des décisions a été approuvé à l'unanimité,**
- **Le procès-verbal du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 a été approuvé à l'unanimité,**
- **Ordre du jour :**

INSTANCES – Rapporteur : Monsieur le Président

- **29-09-20/01 – Election d'un nouveau Vice-président**

Monsieur Alain MARATRAT a été élu, à la majorité absolue des suffrages exprimés (39 voix pour ; 5 votes blancs), 12^{ème} Vice-président de Dieppe-Maritime.

- **29-09-20/02 – Débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre Dieppe-Maritime et ses communes membres**

Il a été pris acte de la tenue du débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre Dieppe-Maritime et ses communes membres et a été décidé, à l'unanimité, d'élaborer un pacte de gouvernance entre Dieppe-Maritime et ses communes membres.

• **29-09-20/03 – Commission de Contrôle Financier (CCF) – Création, composition et élection des membres (12)**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (42 voix pour et 4 non-votants), de créer une Commission de Contrôle Financier des services gérés en application de conventions prévue à l'article R.2222-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été pris acte des propositions faites par les communes membres et arrêté la composition de la Commission de Contrôle Financier de Dieppe-Maritime comme suit :

- Alain MARATRAT,
- Patrick BOULIER,
- Nicolas LANGLOIS,
- François LEFEBVRE,
- François GARRAUD,
- Patricia RIDEL,
- Dominique GARCONNET,
- André GAUTIER,
- Annie PIMONT,
- Daniel LEFEVRE,
- Philippe GAUTROT (Arques-la-Bataille),
- René DESPREZ,
- Daniel DESCHAMPS (Hautot-sur-Mer).

• **29-09-20/04 – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Création, composition et élection des membres (18)**

Il a été décidé, à l'unanimité, de créer une Commission d'Evaluation des Charges Transférées prévue à l'article 1609 nonies C, alinéa IV, du Code Général des Impôts.

Il a été pris acte des propositions faites par les communes membres et arrêté la composition de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées de Dieppe-Maritime comme suit :

- Ancourt : Patrice LUCAS,
- Arques-la-Bataille : Christine DELCROIX,
- Aubermesnil-Beaumais : Isabelle DUBUFRESNIL,
- Colmesnil-Manneville : Marie-Laure DUFOUR,
- Dieppe : Nicolas LANGLOIS François GARRAUD et Patricia RIDEL,
- Grèges : David BLONDEL,
- Hautot-sur-Mer : Daniel DESCHAMPS,
- Martigny : Elise PILON,
- Martin-Eglise : Alain MARATRAT,
- Offranville : Imelda VANDECANDELAERE,
- Rouxmesnil-Bouteilles : Pascal LEGOIS,
- Saint-Aubin-sur-Scie : Frédéric CANTO,
- Sainte-Marguerite-sur-Mer : Philippe BOSQUET,
- Sauqueville : Annie PIMONT,
- Tourville-sur-Arques : Yoann COLLIN,
- Varengeville-sur-Mer : Nancy COUVERT.

• **29-09-20/05 – Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) – Création et composition**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 vote blanc), de créer la Commission Intercommunale des Impôts Directs de Dieppe-Maritime et de prendre acte des propositions soumises par les communes.

- **29-09-20/06 – Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (CCES PLPDMA) – Composition (20)**

Il a été décidé, à l'unanimité, de désigner le service Prévention et Gestion des Déchets de Dieppe-Maritime pour assurer le secrétariat de la Commission d'Evaluation et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Il a été pris acte des propositions faites par les communes membres et arrêté la composition de la Commission d'Evaluation et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés Dieppe-Maritime comme suit :

- Ancourt : Josiane VASSEUR,
- Arques-la-Bataille : Dominique PAUL,
- Aubermesnil-Beaumais : Bénédicte THERIN,
- Colmesnil-Manneville : Marie-Laure DUFOUR,
- Dieppe : Frédéric WEISZ,
- Grèges : David BLONDEL,
- Hautot-sur-Mer : Jérôme DODARD,
- Martigny : Philippe BROUSSE,
- Martin-Eglise : Françoise DEMONCHY,
- Offranville : Daniel LECLERC,
- Rouxmesnil-Bouteilles : Alain RASSET,
- Saint-Aubin-sur-Scie : Frédéric CANTO,
- Sainte-Marguerite-sur-Mer : Christine MOUQUET,
- Sauqueville : Denis GRENON,
- Tourville-sur-Arques : Yoann COLLIN,
- Varengeville-sur-Mer : Marie-Christine GUERARD,
- 1 représentant du SMEDAR,
- 1 représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-Maritime,
- 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie Rouen Métropole,
- 1 représentant de la Régie Dieppoise des Activités Portuaires,
- 1 représentant de l'ADEME,
- 1 représentant de la Région Normandie,
- 1 représentant du Département de Seine-Maritime.

- **29-09-20/07 – Commission départementale consultative des gens du voyage – Désignation du représentant de Dieppe-Maritime (1)**

Monsieur François LEFEBVRE a été désigné, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 votes blancs), représentant de Dieppe-Maritime au sein de la Commission Départementale Consultative des Gens du Voyage.

- **29-09-20/08 – Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) de Dieppe-Maritime – Création et composition**

Il a été décidé de créer, à l'unanimité des suffrages exprimés (45 voix pour et 1 voix contre), une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

Il a été pris acte des propositions faites par les communes membres et arrêté la composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de Dieppe-Maritime comme suit :

- Monsieur le Président de Dieppe-Maritime, membre de droit et Président de la CIA,
- six élus communautaires, dont deux représentants de la Ville de Dieppe,
- cinq techniciens (trois techniciens de Dieppe-Maritime, un technicien de la Ville de Dieppe, un technicien d'une autre commune),
- un représentant de l'Etat,
- un représentant d'association d'usagers,

- un représentant d'association ou d'organisme de personnes âgées,
- deux représentants d'associations de personnes handicapées,
- un représentant des acteurs économiques,
- un représentant du réseau de transports en commun de Dieppe-Maritime (délégué),
- deux représentants des bailleurs sociaux.

Les membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de Dieppe-Maritime seront désignés nommément par un arrêté de Monsieur le Président.

- **29-09-20/09 – Conseil d'Administration de Sodineuf Habitat Normand – Désignation du représentant de Dieppe-Maritime (1)**

Monsieur François LEFEBVRE a été désigné, à l'unanimité des suffrages exprimés (5 votes blancs), représentant de Dieppe-Maritime pour siéger au sein du Conseil d'Administration de Sodineuf Habitat Normand.

- **29-09-20/10 – Syndicat Mixte pour la Promotion de l'Activité Transmanche (SMPAT) – Désignation des représentants de Dieppe-Maritime (5)**

Ont été désignés, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 votes blancs), Nicolas LANGLOIS, M. Sébastien JUMEL, M. Dominique PATRIX, M. François GARRAUD et M. Olivier DE CONIHOUT, représentants de Dieppe-Maritime au Syndicat pour la Promotion de l'Activité Transmanche.

- **29-09-20/11 – Régie dieppoise des activités portuaires – Désignation du représentant de Dieppe-Maritime (1)**

Monsieur Dominique PATRIX a été désigné, à l'unanimité des suffrages exprimés (5 votes blancs), représentant de Dieppe-Maritime au Conseil d'Administration de la Régie Dieppoise des Activités Portuaires.

- **29-09-20/12 – Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de Transports Publics (AGIR) – Désignation des représentants de Dieppe-Maritime (1 titulaire / 1 suppléant)**

Ont été désignés, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 vote blanc), M. Daniel LEFEBVRE, représentant titulaire et M. Frédéric WEISZ, représentant suppléant, pour siéger au sein de l'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de Transports Publics (AGIR).

- **29-09-20/13 – Commission pour le transport des personnes en Seine-Maritime – Désignation du représentant de Dieppe-Maritime (1)**

Monsieur Daniel LEFEBVRE a été désigné, à l'unanimité, représentant de Dieppe-Maritime pour siéger au sein de la Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personne de la Seine-Maritime.

- **29-09-20/14 – Seine-Maritime Attractivité (SMA) – Désignation du représentant de Dieppe-Maritime (1)**

Monsieur Olivier DE CONIHOUT a été désigné, à l'unanimité, représentant de Dieppe-Maritime pour siéger au sein de Seine-Maritime Attractivité.

- **29-09-20/15 – Mission Locale Côte d'Albâtre – Désignation des représentants de Dieppe-Maritime (16)**

Ont été désignés, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 votes blancs), représentants de Dieppe-Maritime pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de la Mission Locale Dieppe – Côte d'Albâtre, les 16 délégués suivants : Jean-Jacques BRUMENT, Christophe LOUCHEL, Maryline FOURNIER, Marie-Laure DUFOUR, Daniel LEFEBVRE,

Philippe ALEXANDRE (Conseiller municipal de la commune de Varengeville-sur-Mer), Emmanuelle CARU-CHARRETON, Annie PIMONT, Bérénice AMOURETTE, Jean-Claude GROUT, Alain MARATRAT, Yoann COLLIN, Antoine BRUMENT, Frédéric CANTO, Catherine CORNILLOT (Conseillère municipale de la commune de Sainte-Marguerite-sur-Mer) et Isabelle DUBUFRESNIL.

Ont été désignés, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 votes blancs), représentants de Dieppe-Maritime pour siéger au sein de Conseil d'Administration de la Mission Locale Dieppe – Côte d'Albâtre : Jean-Jacques BRUMENT, Christophe LOUCHEL, Maryline FOURNIER, Marie-Laure DUFOUR, Daniel LEFEVRE, Philippe ALEXANDRE (Conseiller municipal de la commune de Varengeville-sur-Mer), Emmanuelle CARU-CHARRETON.

- **29-09-20/16 – Groupement Régional des Acteurs Normands pour le Développement Durable en Entreprises (GRANDDE) – Désignation du représentant de Dieppe-Maritime (1)**

M. Florent BUSSY a été désigné, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 vote blanc), représentant de Dieppe-Maritime au Groupement Régional des Acteurs Normands pour le Développement Durable en Entreprises.

- **29-09-20/17 – ATMO NORMANDIE – Désignation des représentants de Dieppe-Maritime (1 titulaire / 1 suppléant)**

Ont été désignés, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 votes blancs), M. Frédéric WEISZ, en tant que représentant titulaire, et M. Florent BUSSY, en tant que représentant suppléant, pour siéger au sein d'ATMO NORMANDIE.

- **29-09-20/18 – Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL) – Désignation du représentant de Dieppe-Maritime (1)**

Monsieur Nicolas LANGLOIS a été désigné, à l'unanimité des suffrages exprimés (5 votes blancs), représentant de Dieppe-Maritime pour siéger au sein de l'Association Nationale des Elus du Littoral.

- **29-09-20/19 – Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles en Basse-Seine (SPPPI) – Désignation des représentants de Dieppe-Maritime (1 titulaire / 1 suppléant)**

Ont été désigné, à l'unanimité, M. Frédéric WEISZ, représentant titulaire et M. Frédéric CANTO, représentant suppléant, pour siéger au sein du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles en Basse-Seine.

- **29-09-20/20 – Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) – Désignation des représentants de Dieppe-Maritime (1 titulaire / 1 suppléant)**

Ont été désignés, à l'unanimité, M. Frédéric WEISZ, en tant que représentant titulaire, et M. Florent BUSSY, en tant que représentant suppléant, pour siéger au sein du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.

- **29-09-20/21 – Comité Régional de la Biodiversité (CRB) – Désignation des représentants de Dieppe-Maritime (1 titulaire / 1 suppléant en respectant la parité)**

Ont été désignés, à l'unanimité, : M. Frédéric WEISZ, représentant titulaire et Mme Anne CARRET, représentante suppléante, pour siéger au sein du Comité Régional de la Biodiversité.

• **29-09-20/22 – ESTRAN – Désignation du représentant de Dieppe-Maritime (1)**

Monsieur Frédéric WEISZ a été désigné, à l'unanimité, représentant de Dieppe-Maritime pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'ESTRAN.

• **29-09-20/23 – CEPRI – Désignation des représentants de Dieppe-Maritime (1 titulaire / 1 suppléant)**

Ont été désignés, à l'unanimité, Mme Annie PIMONT, représentante titulaire et M. François LEFEBVRE, représentant suppléant, pour siéger au sein du CEPRI.

• **29-09-20/24 – Conseils d'Administration des collèges et lycées publics de l'agglomération – Désignation des représentants de Dieppe-Maritime (10 titulaires / 10 suppléants)**

Ont été désignés, à l'unanimité, les représentants titulaires et suppléants de Dieppe-Maritime suivants, pour la durée du mandat en cours, au sein des conseils d'administration des collèges et lycées publics :

ETABLISSEMENTS	VILLE SIEGE	TITULAIRE	SUPPLEANT
Collège Claude Delvincourt	Dieppe	Romain POYER (Martigny)	Richard CRETON (Martigny)
Collège Alexandre Dumas	Dieppe	Pascale GULIBERT	Stéphanie GUEGUEN (Ancourt)
Collège Georges Braque	Dieppe	Frédéric CANTO	Isabelle ABRAHAM (St-Aubin-sur-Scie)
Collège Albert Camus	Dieppe	Dany BELLET (Tourville-sur-Arques)	Laurent FLAMAND (Tourville-sur-Arques)
Collège Jean Cocteau	Offranville	Nicolas LESAGE (Sauqueville)	Annie PIMONT
Lycée du Golf	Dieppe	Maryline FOURNIER	Christine DELCROIX (Arques-la-Bataille)
Lycée Jehan Ango	Dieppe	Sébastien XAVIS (Hautot-sur-Mer)	Cécile PELLERIN (Hautot-sur-Mer)
Lycée Pablo Neruda	Dieppe	Stéphanie GUEGUEN (Ancourt)	Bertrand ARENT
Lycée Emulation Dieppoise	Dieppe	Bertrand ARENT	Véronique DEPREUX
Lycée Jean Rostand	Offranville	Marie-Laure DUFOUR	Eric ROGER (Colmesnil-Manneville)

• **29-09-20/25 – Commission locale de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de la Ville de Dieppe – Désignation d'un représentant de Dieppe-Maritime (1)**

Monsieur Guy SENEAL a été désigné, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 vote blanc), représentant de Dieppe-Maritime pour siéger au sein de la Commission locale pour la mise en place d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la ville de Dieppe.

• **29-09-20/26 – Association Dieppe Capitale du Cerf-volant – Désignation du représentant de Dieppe-Maritime (1)**

Monsieur Antoine BRUMENT a été désigné, à l'unanimité, représentant de Dieppe-Maritime pour siéger au sein de l'Association Dieppe Capitale du Cerf-Volant.

- **29-09-20/27 – ADICO – Désignation des représentants de Dieppe-Maritime (1 titulaire / 1 suppléant)**

Ont été désignés, à l'unanimité, M. Frédéric CANTO, en tant que représentant titulaire, et M. Alain MARATRAT, en tant que représentant suppléant, pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'ADICO.

- **29-09-20/28 – SDE 76 – Désignation des représentants de Dieppe-Maritime (1 titulaire / 1 suppléant)**

Ont été désignés, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 vote blanc), Mme Imelda VANDECANDELAERE, représentante titulaire, et M. Frédéric CANTO, représentant suppléant, pour siéger au sein du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime.

- **29-09-20/29 – Conseil de Surveillance de l'Hôpital – Désignation des représentants de Dieppe-Maritime (2)**

Ont été désignés, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 votes blancs), Mme Maryline FOURNIER et Mme Marie-Luce BUICHE, pour siéger au sein du Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Dieppe.

- **29-09-20/30 – Comité National d'Action Sociale (CNAS) – Désignation du représentant de Dieppe-Maritime (1)**

Monsieur Alain MARATRAT a été désigné, à l'unanimité, pour siéger au sein du Comité National d'Action Sociale.

AMENAGEMENT – Rapporteur : M. François LEFEBVRE

- **29-09-20/31 – Application du droit des sols – Remboursement par Dieppe-Maritime aux communes non suivies par l'Etat d'une partie des frais engagés en 2020**

Il a été acté, à l'unanimité, le principe d'un remboursement par Dieppe-Maritime aux communes non suivies par l'Etat d'une partie des frais engagés pour l'application du droit des sols à hauteur de 1€ par habitant, soit un total de 17 735 €.

- **29-09-20/32 – Avis sur le Projet de Plan Local d'Urbanisme de Saint-Aubin-sur-Scie**

Il a été émis, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de PLU de la commune de Saint-Aubin-sur-Scie, sous réserve de la prise en compte des remarques figurant en annexe de la présente délibération

HABITAT – Rapporteur : M. François LEFEBVRE

- **29-09-20/33 – Programme « Action Cœur de Ville » – Avenant n°1 à la convention tripartite sur le volet immobilier entre Action Logement, Dieppe-Maritime et la Ville de Dieppe**

Monsieur le Président a été autorisé, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 voix contre), à signer l'avenant n°1 à la convention tripartite Action Cœur de Ville sur le volet immobilier ainsi que tout document afférent.

- **29-09-20/34 – Actualisation de la programmation 2020 des logements locatifs sociaux**

Il a été approuvé, à la majorité des suffrages exprimés (1 voix contre), la programmation 2020 de construction de logements locatifs sociaux comme suit :

Bailleurs	Commune	PLS	PLUS	PLAI	PSLA	TOTAL
CAP'solidarité	Dieppe - Rue Jules Porte	2				2
HABITAT 76	Offranville - Rue Henri Matisse		3	1		4
LOGEO SEINE	Dieppe - Rue Jules Porte	8	15	10		33
LOGEAL	Dieppe - Rue Général de Gaulle	2	4	2		8
LOGEO SEINE	Dieppe - Rue Jules Porte - Logements étudiants	18				18
LOGEO SEINE	Dieppe - Rue Jules Porte - Logements jeunes moins de 30 ans	14		7		21
TOTAL Logements locatifs sociaux		12	22	13	0	47
TOTAL Logements spécifiques		32	0	7	0	39
TOTAL LLS + spécifiques		44	22	20	0	86

TOURISME – Rapporteur : Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON

- **29-09-20/35 – Barème de la taxe de séjour pour 2021**

Il a été décidé, à la majorité des suffrages exprimés (1 voix contre) :

- d'assujettir tous les hébergements proposant des nuitées marchandes à la taxe de séjour au réel, c'est-à-dire les natures d'hébergements suivantes conformément à l'article R. 2333-44 du CGCT :
 - 1° Les palaces,
 - 2° Les hôtels de tourisme,
 - 3° Les résidences de tourisme,
 - 4° Les meublés de tourisme,
 - 5° Les villages de vacances,
 - 6° Les chambres d'hôtes,
 - 7° Les emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques,
 - 8° Les terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air,
 - 9° Les ports de plaisance,
 - 10° Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9°,
- de percevoir la taxe de séjour du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus,
- de déterminer des périodes de reversement et déclaration suivantes :
 - Période du 1^{er} janvier au 31 mars inclus : reversement et déclaration avant le 15 avril,
 - Période du 1^{er} avril au 30 juin inclus : reversement et déclaration avant le 15 juillet,
 - Période du 1^{er} juillet au 30 septembre inclus : reversement et déclaration avant le 15 octobre,
 - Période du 1^{er} octobre au 31 décembre inclus : reversement et déclaration avant le 15 janvier de l'année N+1,

- de fixer les tarifs comme suit, étant précisé qu'ils sont identiques à ceux actuellement en vigueur et qu'il est proposé l'application d'une taxation au réel pour l'ensemble des clients des campings :

Catégorie d'hébergement	Tarif par personne et par nuit
Palaces	2,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,95 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,85 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,70 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

- d'adopter le taux de 5 % applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement non listés dans le tableau ci-dessus,
- de fixer le loyer journalier minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à 1 €,
- d'inscrire la recette au budget principal de l'EPIC Office de Tourisme Dieppe-Maritime.

PATRIMOINE – Rapporteur : M. Christophe LOUCHEL

- **29-09-20/36 – SDE 76 – Convention tripartite relative aux travaux d'effacement de réseaux et de remplacement de l'éclairage public – Zone Industrielle « Louis Delaporte », commune de Rouxmesnil-Bouteilles**

Il a été adopté, à l'unanimité, le projet suivant et demandé au SDE 76 de programmer les travaux et ce, dès que possible :

Travaux d'effacement de réseaux

Nature des travaux	Montant total (€)	Participation SDE (€)	Participation DM (€)	Participation Rouxmesnil-Bouteilles (€)
Réseaux électriques				
Montant non subventionnable HT	91 650,00 €	68 737,50 € (75%)	22 912,50 € (25%)	0,00 € (0%)
TVA	18 330,00 €	18 330,00 € (100 %)	0,00 € (0%)	0,00 € (0%)
Réseau d'éclairage public				
Montant non subventionnable HT	15 215,00 €	11 411,25 € (75 %)	3 803,75 € (25%)	0,00 € (0%)
TVA	3 043,00 €	0,00 € (0%)	3 043,00 € (100 %)	0,00 € (0%)
TOTAL TTC		98 478,75 €	29 759,25 €	0,00 €

Remplacement des équipements d'éclairage public

Nature des travaux	Montant total (€)	Participation SDE (€)	Participation DM (€)	Participation Rouxmesnil-Bouteilles (€)
Eclairage public				
Montant éligible à la MDE	8 765,00 €	7 012,00 € (80%)	1 753,00 € (20%)	0,00 €
Montant non éligible à la MDE	19 130,00 €	12 434,50 € (65%)	6 695,00 € (35 %)	0,00 €
Montant non subventionnable HT	2 285,00 €	0,00 € (0%)	2 285,00 € (100 %)	0,00 €
TVA	6 036,00 €	0,00 € (0%)	6 036,00 € (100 %)	0,00 €
TOTAL TTC		19 446,50 €	16 769,50 €	0,00 €

Financement global de l'opération

	Participation SDE	Participation DM	Reste à financer par la commune de Rouxmesnil-Bouteilles (adhérent)
	117 925,25 €	46 528,75 €	0,00 €
Montant total TTC de l'opération	164 454,00 €		

Monsieur le Président a été autorisé à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention à intervenir.

EAU/ASSAINISSEMENT – Rapporteur : Mme Annie PIMONT

- **29-09-20/37 – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'Eau et de l'Assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2019**

Il a été pris acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement relatif à l'exercice 2019.

- **29-09-20/38 – ASSAINISSEMENT – Demande de subvention pour l'hygiénisation des boues liquides suite à la crise sanitaire du COVID-19**

Il a été décidé, à l'unanimité, de solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie afin d'obtenir les financements les plus élevés possibles.

AMENAGEMENT – Rapporteur : M. François LEFEBVRE

- **29-02-20/39 – Vente des parcelles AC 510 et 512 situées à Offranville**

Il a été approuvé, à l'unanimité, la vente à l'entreprise DEVATEC des parcelles AC 510 et AC 512 au prix de 18 €/m² HT, conformément à l'avis du Domaine, soit pour un montant de 78 156 € HT.

Monsieur le Président, ou son représentant, a été autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession au profit de l'entreprise DEVATEC ou de toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle en restant solidaire.

POLITIQUES DURABLES – Rapporteur : M. Frédéric WEISZ

- **29-09-20/40 – Action n°12 du Contrat d'Objectif Territorial Energie-Climat (COTEC) en partenariat avec l'ADEME – Attribution d'une subvention forfaitaire à la Ville de Dieppe**

Il a été décidé, à la majorité des suffrages exprimés (2 voix contre), d'attribuer les 5 000 € restant sur cette action n°12 du COTEC à la ville de Dieppe qui a mené cette étude suivant les modalités demandées dans le COTEC.

Monsieur le Président a été autorisé à signer tous les documents à intervenir pour le bon déroulement du projet.

TRANSPORTS – Rapporteur : M. le Président

- **29-09-20/41 – Convention relative au reversement du produit Forfait Post-Stationnement (FPS) avec la Ville de Dieppe**

Il a été approuvé, à l'unanimité, le principe de reversement des recettes du Forfait-Post-Stationnement pour un montant de 40 000 € entre la Ville de Dieppe et Dieppe-Maritime, ainsi que la liste des opérations auxquelles seront affectées les recettes issues du reversement des recettes du Forfait Post-Stationnement.

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention à intervenir ainsi que tout document y afférant.

AFFAIRES CULTURELLES – Rapporteur : M. Guy SENEAL

- **29-09-20/42 – Dispositif Enseignements Artistiques à l'École (EAE, anciennement MAE) – Remboursement de Dieppe-Maritime à la Communauté de Communes Falaises du Talou**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'effectuer un remboursement en faveur de la Communauté de Communes Falaises du Talou à hauteur de 4 451,97 € et d'inscrire les crédits nécessaires aux remboursements au budget principal de Dieppe-Maritime

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention encadrant le remboursement de la Communauté de Communes Falaises du Talou.

SPORT – Rapporteur : M. le Président

- **29-09-20/43 – Région Normandie – Mise à disposition des équipements du stade Jean Dasnias aux établissements scolaires contrôlés par la Région Normandie**

Monsieur le Président a été autorisé, à l'unanimité, à signer la convention de mise à disposition à titre gracieux avec la Région Normandie et les deux établissements scolaires dépendant de la Région.

ENVIRONNEMENT – Rapporteur : M. Frédéric WEISZ

- **29-09-20/44 – Site Espace Naturel Sensible du Bois des Communes – programme d'actions de gestion 2020**

Il a été approuvé, à l'unanimité, le programme d'actions prévisionnel 2020 pour un montant total de 24 954 €, dont 13 372,40 € à charge pour Dieppe-Maritime et de solliciter la participation financière du Département de Seine-Maritime.

Monsieur le Président a été autorisé à conventionner avec le CenN et à signer tout document à intervenir dans le cadre du partenariat 2020.

SANTE – Rapporteur : M. Nicolas LANGLOIS

- **29-09-20/45 – Compétence Action Sociale – Définition de l'intérêt communautaire**

Il a été décidé, à l'unanimité :

- de déclarer, en matière d'action sociale, d'intérêt communautaire :
 - élaboration et mise en œuvre du Contrat Local de Santé,
 - soutien au réseau de promotion territoriale de la santé,
 - création et gestion d'un centre de santé intercommunal :
 - exploitation, gestion, étude et contractualisation liés au fonctionnement d'un centre de santé intercommunal,
 - construction, aménagement et entretien du centre de santé intercommunal.

- d'approuver la modification de l'article 3.2 des statuts ainsi qu'il suit :
 - « En matière d'action sociale est déclaré d'intérêt communautaire :
 - élaboration et mise en œuvre du Contrat Local de Santé,
 - soutien au réseau de promotion territoriale de la santé,
 - création et gestion d'un centre de santé intercommunal :
 - exploitation, gestion, étude et contractualisation liés au fonctionnement d'un centre de santé intercommunal,
 - construction, aménagement et entretien du centre de santé intercommunal.
- Est déclaré d'intérêt communautaire le centre de santé intercommunal de Dieppe ».
- **29-09-20/46 – Mise à disposition d'un agent chargé de mission démographie médicale au groupement de santé de Neufchâtel-en-Bray**

Il a été approuvé, à l'unanimité, l'intérêt de la coopération entre Dieppe-Maritime et l'association de préfiguration de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Bray et Bresle, et ses modalités.

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention de mise à disposition à intervenir.

FINANCES – Rapporteur : M. le Président

- **29-09-20/47 – Budget principal 2020 – Décision modificative n°1**

Il a été adopté, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions), la décision modificative n° 1 au budget principal pour 2020 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 1						
Chapitre	Nature	Fonction	Type d'opération (R - réelle O - ordre P - Patrimoniales)	Libellé	Dépenses	Recettes
014	739211	01	R	Attributions de compensation	- 37 762,00 €	
014	739223	01	R	Fds péréquation ressources communales et intercommun.	127 202,00 €	
TOTAL CHAPITRE 014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS					89 440,00 €	- €
73	73211	01	R	Attributions de compensation		7 539,00 €
73	7362	95	R	Taxes de séjour		81 901,00 €
TOTAL CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES					- €	89 440,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					89 440,00 €	89 440,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 1						
Chapitre	Nature	Fonction	Type d'opération (R - réelle O - ordre P - Patrimoniales)	Libellé	Dépenses	Recettes
21	2183	020	R	Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00 €	
21	2184	020	R	Mobilier	6 400,00 €	
TOTAL CHAPITRE 021 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION					7 400,00 €	- €
27	275	020	R	Dépôts et cautionnements	600,00 €	
TOTAL CHAPITRE 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					600,00 €	- €
020	020	01	R	Dépenses imprévues	- 8 000,00 €	
TOTAL CHAPITRE 020 - DEPENSES IMPREVUES					- 8 000,00 €	- €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT					- €	- €

- **29-09-20/48 – Budget annexe de l'eau 2020 – Décision modificative n°1**

Il a été adopté, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions), la décision modificative n° 1 au budget annexe de l'eau pour 2020 suivante :

SECTION D'EXPLOITATION - DECISION MODIFICATIVE N° 1					
Chapitre	Nature	Type d'opération (R - régie O - ordre P - Patrimoniale)	Libellée	Dépenses	Recettes
042	6811	O	Dot. amortiss. s'immob. incorpor. et corporelles	28 680,00 €	
TOTAL CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS				28 680,00 €	- €
023	023	R	Virement à la section d'investissement	- 28 680,00 €	
TOTAL CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS				- 28 680,00 €	- €
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION				- €	- €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 1					
Chapitre	Nature	Type d'opération (R - régie O - ordre P - Patrimoniale)	Libellée	Dépenses	Recettes
021	021	R	Virement de la section d'exploitation		- 28 680,00 €
TOTAL CHAPITRE 021 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION				- €	- 28 680,00 €
040	28128	O	Amortissement immob. corpor. autres terrains		80,00 €
040	2817531	O	Amortiss. immob. mises à dispo. - Constructions - Bâtiments		25 900,00 €
040	2817561	O	Amortiss. immob. mises à dispo. - Matériel spécifique		2 700,00 €
TOTAL CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS				- €	28 680,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				- €	- €

- **29-09-20/49 – Budget principal 2020 – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions), de déclarer irrécouvrables et d'admettre en non-valeur les créances désignées ci-dessous :

Exercice	N° du titre	Objet du titre	Montant	Justification d'admission en non-valeur
2017 – Budget OT	223	Taxe de séjour – 4 ^{ème} période 2016	0,03 €	RAR inférieur seuil poursuite
2016 - Budget OT	155	Taxe de séjour – 3 ^{ème} période 2015	0,80 €	RAR inférieur seuil poursuite
2017 - Budget OT	568	Taxe de séjour – 4 ^{ème} période 2016	0,60 €	RAR inférieur seuil poursuite
2012 - Budget OT	163	Taxe de séjour	10,20 €	RAR inférieur seuil poursuite
2018 - Budget OT	709	Taxe de séjour 2 ^{ème} et 3 ^{ème} période 2018	2,10 €	RAR inférieur seuil poursuite
2012 - Budget OT	377	Taxe de séjour	0,50 €	RAR inférieur seuil poursuite
Total			14,23 €	

- **29-09-20/50 – Budget déchets ménagers et assimilés 2020 – Provision pour risque de non encaissement de la redevance spéciale émises depuis plus de 2 ans**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions), d'abonder la provision pour risque de non encaissement de la redevance spéciale émise depuis plus de deux ans d'un montant de 9 767 € et de la répartir comme suit :

- Zone de Dieppe : 5 334 €
- Zone hors Dieppe : 4 433 €

- **29-09-20/51 – Budget déchets ménagers et assimilés 2020 – Admission en non-valeur de créances éteintes**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions), de déclarer irrécouvrables et d'admettre en créances éteintes, les titres de recettes désignés ci-dessous :

Exercice	N° du titre	Objet du titre	Montant	Justification d'admission en non-valeur
2015	332	Redevance spéciale 2015	450,18 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
2016	385	Redevance spéciale 2016	450,18 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
2017	336	Redevance spéciale 2017	343,00 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
2018	836	Redevance spéciale 2018	350,20 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
2019	859	Redevance spéciale 2019	225,40 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
Total			1 818,96 €	

- **29-09-20/52 – Centre de Santé – Création d'un budget annexe au 1^{er} janvier 2021**

Il a été acté, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions), la création du budget annexe du Centre de Santé Intercommunal au 1^{er} janvier 2021.

RESSOURCES HUMAINES – Rapporteur : M. le Président

- **29-09-20/53 – Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents**

Il a été décidé, à l'unanimité :

- d'approuver l'allocation aux Président et Vice-présidents pour l'exercice effectif de leurs fonctions, des indemnités prévues par les dispositions législatives en vigueur, aux taux précisés au tableau ci-annexé,
- de dire que l'indemnité de fonction du Président s'appliquera dès sa date d'élection, soit le 16 juillet 2020 et celle des Vice-présidents dès le rendu exécutoire de leur arrêté de délégation de fonction que le Président leur consentira,
- de préciser que les indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents suivront l'évolution de l'indice 1027 de la Fonction Publique Territoriale,
- de prévoir dans le règlement intérieur les conditions de modulation des indemnités de fonction des élus suivant leur présence.

• **29-09-20/54 – Création d'un contrat d'apprentissage**

Il a été décidé, à l'unanimité, de recourir à un contrat d'apprentissage pour les fonctions de community manager junior au sein du Pôle « Relations publiques, institutionnelles et communication » dans le cadre de la préparation d'un diplôme intitulé « Assistant/e webmarketing » sur une durée de 12 mois.

Monsieur le Président a été autorisé à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention de formation conclue avec le centre de formation d'apprenti.

• **29-09-20/55 – Modification du tableau des effectifs**

Il a été décidé, à l'unanimité :

- d'approuver la création de trois postes titulaires au grade de médecin 2ème classe dont deux à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 24,5 heures par semaine,
- d'approuver en cas de candidatures infructueuses, le recrutement de :
 - un agent contractuel à temps complet,
 - deux agents contractuels à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 24,5 heures par semaine,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats à durée déterminée à venir sur le fondement de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, de fixer la rémunération à l'indice majoré 792 du grade de médecin de 2ème classe, d'attribuer les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante ainsi que le supplément familial de traitement,
- d'approuver la création d'un poste de titulaire au grade d'attaché à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28 heures par semaine,
- d'approuver en cas de candidatures infructueuses, le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 28 heures par semaine,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée à venir sur le fondement de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, de fixer la rémunération suivant l'indice majoré 575 de la grille indiciaire du grade d'attaché et d'attribuer les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante ainsi que le supplément familial de traitement.

• **29-09-20/56 – Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Cadre d'emplois des médecins territoriaux**

Il a été décidé, à l'unanimité :

- d'instaurer un Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour le cadre d'emplois des médecins territoriaux,
- de verser l'IFSE mensuellement et le CIA annuellement en une ou deux fractions,
- d'autoriser Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis ci-dessus,
- de préciser que la délibération abroge toutes dispositions contraires, ou n'existant plus, mentionnées dans les délibérations antérieures relatives au régime indemnitare.

INNOVATIONS NUMERIQUES – M. Frédéric CANTO

• **29-09-20/57 – Wifi territorial – convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour l'installation de points de desserte – Communauté d'Agglomération « Dieppe-Maritime » / Ville de Dieppe**

Il a été d'approuver, à l'unanimité, le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour l'installation des points de desserte du réseau wifi territorial et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

COMMANDE PUBLIQUE – Rapporteur : M. le Président

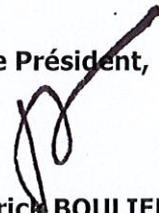
• **29-09-20/58 – Marché d'exploitation des installations thermiques de Dieppe-Maritime**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer et à exécuter tous les actes de gestion du marché relatif au renouvellement des contrats d'exploitation des installations thermiques de Dieppe-Maritime à intervenir avec la société DALKIA sise Immeuble le TRIDENT - 24 Rue Henri Rivière – CS 51026 – 76172 ROUEN CEDEX (SIRET : 456 500 537 02915).

→ **L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 20h25.**



Le Président,


Patrick BOULIER

Affiché le 07/10/2020